



Le SAS ⁰³

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

Le service d'accès aux soins est un service universel constitué de 2 volets-clés :

- Une réponse aux appels organisée, en journée, entre médecins urgentistes et médecins généralistes lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention
- Une plateforme numérique pour la prise des rendez-vous médicaux

Le SAS permet d'apporter une réponse adaptée à la situation du patient lorsque le médecin traitant n'est pas disponible : un conseil médical, un rdv pour une consultation chez un médecin généraliste, l'engagement d'un SMUR, etc.



PARTICIPER AU SAS EN TANT QUE LIBÉRAL



Régulateur médical

- Je me rapproche de l'association de régulation de l'Allier.



SASLIB03
sas03.liberal@gmail.com

Effecteur médical

- Je mets sur mon agenda 2h/semaine de SNP visible pour le SAS *

* Après orientation par le 15, application de la majoration acte SNP, voir décision du 12 mai 2023.

- Je m'inscris sur la plateforme numérique SAS



<https://sas.sante.fr>

- Je me rapproche de l'association d'effecteurs de l'Allier.



SASLIB03
sas03.liberal@gmail.com

